

Index des déchets par ordre alphabétique

● Accumulateurs et piles.....	4	● Gros appareils électriques.....	7
● Aérosols.....	5	● Huiles minérales et végétales.....	5
● Aluminium.....	4	● Lavures.....	2
● Ampoules.....	5	● Liquides toxiques.....	10
● Animaux (dépouilles).....	10	● Litières.....	3
● Arbustes.....	11	● Luminaires et sources lumineuses.....	5
● Berlingots.....	3	● Marc de café et de thé.....	11
● Boîtes de conserves.....	4	● Médicaments.....	7
● Bois non traité, sans ferraille.....	8	● Objets encombrants combustibles.....	8
● Branches (diam. inférieur à 12 cm).....	11	● Peinture (déchets ménages).....	10
● Capsules de café.....	5	● Pain (vieux).....	5
● Carton.....	4	● Papier.....	4
● Cartouches d'encre et de toner.....	7	● Pet.....	4
● Chaussures.....	5	● Petits appareils électriques.....	6
● Cendres de bois.....	3	● Petits articles en fer.....	6
● Coquilles d'œufs.....	11	● Petits déchets inertes.....	6
● Coques de noix et noisettes.....	11	● Piles et accumulateurs.....	4
● Couches-culottes.....	2	● Plastique creux.....	4
● Déchets agricoles.....	9	● Pneus.....	7
● Déchets d'entreprise.....	9	● Polystyrène expansé (Sagex).....	3
● Déchets de chantier.....	10	● Protections pour adultes.....	2
● Déchets de repas.....	2	● Sable à chats.....	3
● Déchets inertes.....	10	● Sagex.....	3
● Dépouilles d'animaux.....	10	● Terre et terreaux de plantes.....	11
● Déchets organiques compostables.....	11	● Textiles.....	5
● Déchets spéciaux des ménages.....	10	● Végétaux provenant du jardin.....	11
● Emballages en plastique.....	3	● Verre.....	4
● Épluchures de fruits et légumes.....	11	● Vieux pain.....	5
● Ferraille.....	8		
● Feuilles mortes.....	11		
● Fleurs coupées et plantes vertes.....	11		
● Gazon.....	11		
● Compacteur - Dans le sac poubelle	pp. 2-3		
● Déchetterie de Berlens	pp. 4-6		
● À restituer aux points de vente	p. 7		
● Déchets encombrants ponctuels	pp. 8-9		
● Déchets spéciaux	p. 10		
● Déchetterie verte du Tremblax	p. 11		

TRIER, C'EST PAS COMPLIQUÉ... UN PETIT GESTE POUR CHACUN, UN GRAND GESTE POUR MON ENVIRONNEMENT!

Le Conseil communal de Mézières a conçu ce guide dans le but de renseigner les citoyens de la commune sur la gestion et le tri des déchets.

Le recyclage des déchets permet de redonner une deuxième, voire une troisième vie à de multiples matériaux et ainsi de préserver les ressources naturelles.

Le recyclage demande moins d'énergie que la transformation des matières premières.

On considère que 75% de nos déchets sont recyclables.

Mon réflexe: le tri à la source!

Quand je fais mes achats...

→ j'en profite pour ramener au(x) magasin(s) où je me rends tous les déchets qui y sont repris;

→ autant que possible, je laisse sur place les emballages de mes achats.

COMPACTEURS - INFORMATIONS PRATIQUES

Utilisation des compacteurs

Les sacs poubelles doivent être déposés dans les compacteurs (déchetterie de Berlens et place de parc de l'église à Mézières, voir plans pp. 12-13).

Ceux-ci seront bien fermés, afin que des déchets ne se coincent pas entre la trappe de fermeture (blocage de la presse). Toutes sortes de sacs sont admis.

Les cartes à prépaiement sont à retirer et à charger à l'administration communale de Mézières, route de l'Église 5. Une caution de Fr. 20.- est demandée pour la détention de la carte.

Horaires d'ouverture de l'administration communale:

Mardi 09h00 - 11h00

Jeudi 15h00 - 19h00

Vendredi 13h00 - 16h00

Ouverture des compacteurs

07h30 - 21h00

Tous les jours, sauf le dimanche.

DANS LE SAC POUBELLE POUR LE COMPACTEUR



Lavures (déchets de repas).....

À mettre dans les sacs poubelles pour le compacteur.



Couches-culottes et protections pour adultes

À mettre dans les sacs poubelles pour le compacteur.

> Un montant de Fr. 200.- est crédité sur la carte compacteur aux parents ayant eu un enfant dans l'année.

> Un montant de Fr. 100.- est crédité sur la carte compacteur pour les protections adultes (certificat médical requis).

DANS LE SAC POUBELLE POUR LE COMPACTEUR



Sable à chats et litières d'animaux

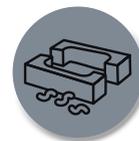
À mettre dans les sacs poubelles pour le compacteur.

> Interdiction de mettre dans les Robidog.



Emballages en plastique.....

À mettre dans les sacs poubelles pour le compacteur.



Polystyrène expansé (Sagex)

À mettre impérativement dans les sacs poubelles, sinon blocage systématique du compacteur.



Berlingots.....

À mettre dans les sacs poubelles pour le compacteur.



Cendres de bois.....

À mettre dans les sacs poubelles pour le compacteur

ou chez SOGETRI, rue du Russon 60, 1628 VUADENS (lu-ve 07h00 - 11h30, 13h00 - 17h00, ve fermeture à 16h00).

> Danger d'incendie: les cendres peuvent contenir des braises incandescentes durant plusieurs jours. Gardez-les au min.

3 jours dans un récipient métallique avant de les mettre dans le sac poubelle.

> Ne pas les disperser dans la nature (chrome VI toxique).

DÉCHETTERIE DE BERLENS



Papier et carton

Déchetterie de Berlens.

- > Cartons à déposer aplatis ou compactés.
- > Ne sont pas admis: les cartons souillés ou mouillés.



Verre

Déchetterie de Berlens.

- > Bouteilles et bocaux sans bouchons, capsules ou couvercles.
- > Vitrage et miroir à la DCMI à Montet (voir page 10).



PET (bouteilles à boissons)

Déchetterie de Berlens.

- > Aplatir les bouteilles.



Aluminium et boîtes de conserves

Déchetterie de Berlens.

- > Enlever les étiquettes.



Plastique creux

Déchetterie de Berlens.

- > Plastique creux uniquement (bouteilles de produit de douche, lessive, boissons autres que PET...).



Piles et accumulateurs

Déchetterie de Berlens.

DÉCHETTERIE DE BERLENS



Capsule de café

Déchetterie de Berlens.



Aérosols

Déchetterie de Berlens.

- > Vider complètement le gaz propulseur.



Huiles minérales et végétales

Déchetterie de Berlens.

- > Séparer les huiles.



Vieux pain

Déchetterie de Berlens.



Textiles et chaussures

Entrée de l'abri PC de Berlens, à côté de la déchetterie.

- > Accessible en permanence.
- > Vêtements et chaussures en bon état.



Luminaires et sources lumineuses

Déchetterie de Berlens.

DÉCHETTERIE DE BERLENS



Petits appareils électriques

Déchetterie de Berlens.



Petits articles en fer

Déchetterie de Berlens.
> Casseroles, etc.



Petits déchets inertes

Déchetterie de Berlens.
> Porcelaine, vaisselle, pots de fleurs sans amiante...

Déchetterie de Berlens

Mardi17h30 - 19h00

Jeudi17h30 - 19h00

Samedi..... 09h00 - 11h00

À RESTITUER AUX POINTS DE VENTE



Gros appareils électriques.....

À restituer aux points de vente (TAR déjà payée)
ou chez SOGETRI, rue du Russon 60, 1628 VUADENS
(lu-ve 07h00 - 11h30, 13h00 - 17h00, ve fermeture à 16h00).



Pneus.....

À restituer aux points de vente.



Médicaments.....

À restituer aux points de vente.



Cartouches d'encre et de toner.....

À restituer aux points de vente.

DÉCHETS ENCOMBRANTS (4 fois par an)



Bois non traité, sans ferraille

Benne spéciale (place de l'église de Mézières).

> Seuls les bois non traités et sans peinture sont admis dans la benne à bois. Les autres (autoclavés, traverses de chemin de fer...) sont à mettre dans la benne à objets encombrants.



Ferraille

Benne à déchets ponctuelle (place de l'église de Mézières).



Objets encombrants combustibles

Bennes ponctuelles (place de l'église de Mézières).

> Tous objets entrant dans un sac poubelle de 35 litres sont à déposer dans le compacteur. Ils ne sont pas admis dans les bennes d'objets encombrants (apport en vrac).

> Les déchets de chantier ou de rénovation ne sont pas admis. À déposer chez SOGETRI (payant, voir page 10).

Si vos meubles sont encore en bon état, n'hésitez pas à contacter:

Coup d'Pouce (Romont)..... 026 652 19 68

Emmaüs (Fribourg) 026 424 55 67

SOS Futures Mamans (Bulle) 026 912 35 55

DÉCHETS ENCOMBRANTS (4 fois par an)



Déchets agricoles.....

Benne à déchets d'entreprise (place de l'église de Mézières).

> Pesage et facturation.

> À conditionner pour pouvoir les peser sur une palette CFF.



Déchets d'entreprise

Benne à déchets d'entreprise (place de l'église de Mézières).

> Pesage et facturation.

> À conditionner pour pouvoir les peser sur une palette CFF.

Selon le règlement, sont admis seulement les déchets ne pouvant pas être déposés dans un sac poubelle de 35 litres.

ATTENTION: les déchets de chantier et rénovation ne sont pas admis (voir page 10).

Déchets encombrants

Ramassage 4 fois par an, selon les dates figurant dans le «règlement d'exécution pour la gestion des déchets», disponible à l'administration ou sur le site internet de la commune.

Mardi 17h00 - 19h00

Mercredi 07h30 - 16h00

DÉCHETS SPÉCIAUX



Déchets de chantier

SOGETRI, rue du Russon 60, 1628 VUADENS
(lu-ve 07h00 - 11h30, 13h00 - 17h00, ve fermeture à 16h00).



Déchets inertes

DCMI à Montet (Glâne), tél. 021 909 53 72.
> Béton, tuiles, fibrociment, gravats et déblais de routes.
> Isolation en laine de verre.



Déchets spéciaux des ménages

STEP de Romont, rte de Massonnens 2, 1680 Romont,
tél. 026 652 12 96 (je 14h00 - 16h30), max. 25 kg par apport.
> Liquides toxiques, peinture...



Dépouilles d'animaux

Centre SANIMA
> Gros-Essert 1, 1697 La Joux, tél. 026 655 04 45
(lu-sa 13h30 - 15h30, gros bétail jusqu'à 15h00).
> Rte de Massonnens 4, 1680 Romont
(lu-ve 09h00 - 10h30, sa 07h30 - 09h00).

DÉCHETTERIE VERTE DU TREMBLEX



Déchets organiques compostables

- > Arbustes et branches (diamètre inférieur à 12 cm)
- > Gazon
- > Feuilles mortes avec les branches
- > Déchets végétaux provenant du jardin
- > Épluchures de fruits, légumes, coques de noix et noisettes
- > Coquilles d'œufs
- > Marc de café et de thé (filtre compris)
- > Fleurs coupées et plantes vertes (SANS POTS!)
- > Terre et terreaux de plantes
- > Pas de sacs biodégradables (ne conviennent pas pour le biogaz).

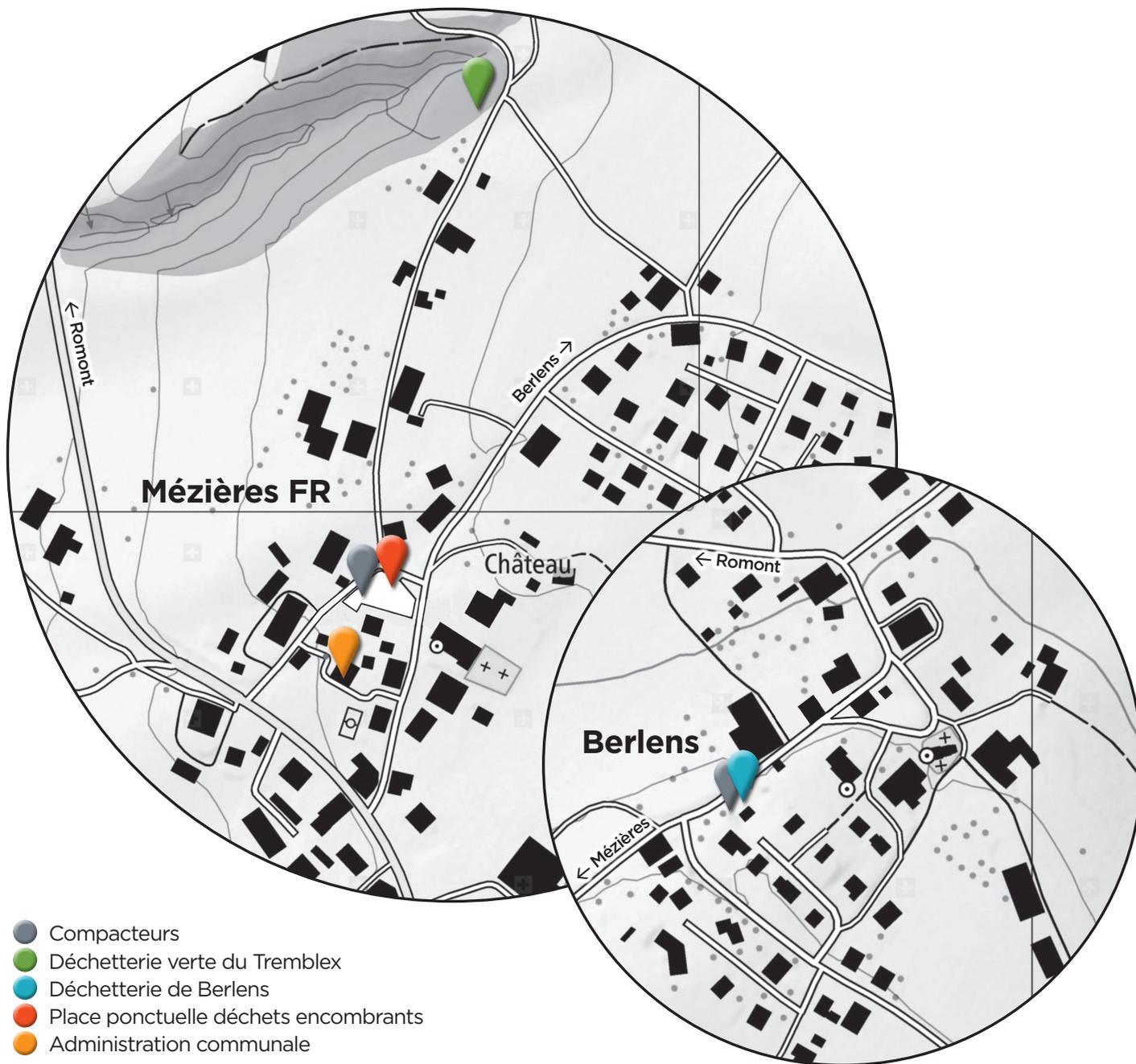
Déchetterie verte du Tremblex

Mardi 09h00 - 19h00
Mercredi 09h00 - 19h00
Vendredi 09h00 - 19h00
Samedi 09h00 - 18h00

**Composter
chez soi en priorité!**

Déchets NON COMPOSTABLES

- > Restes de repas
- > Déchets appartenant à la famille du chou
- > Liseron, chardon, lampé (rumex)
- > Huiles minérales ou végétales
- > Capsules de café (à déposer à la déchetterie de Berlens)
- > Boues de curage
- > Sacs d'aspirateurs et leur contenu
- > Cailloux
- > Litières pour chats et crottes de chiens
- > Litières d'animaux domestiques
- > Matières plastiques en tout genre
- > Souches et branches dont le diamètre est supérieur à 12 cm
- > Sacs biodégradables non admis.



HORAIRES

Compacteurs

07h30 - 21h00

Tous les jours sauf le dimanche.

Déchetterie verte du Tremblex

Mardi 09h00 - 19h00

Mercredi 09h00 - 19h00

Vendredi 09h00 - 19h00

Samedi 09h00 - 18h00

Déchetterie de Berlens

Mardi 17h30 - 19h00

Jeudi 17h30 - 19h00

Samedi 09h00 - 11h00

Déchets encombrants

Ramassage 4 fois par an, selon les dates figurant dans le «règlement d'exécution pour la gestion des déchets», disponible à l'administration ou sur le site internet de la commune.

Mardi 17h00 - 19h00

Mercredi 07h30 - 16h00

Administration communale

Mardi 09h00 - 11h00

Jeudi 15h00 - 19h00

Vendredi 13h00 - 16h00



COMMUNE DE MÉZIÈRES (FR)

Administration communale

Route de l'Église 5
CH-1684 Mézières (FR)
Tél. +41 26 652 33 93
Fax +41 26 652 55 26
www.mezieres-fr.ch